



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-4617>

Département(s) de publication : **974**

Annonce n° **26-4617**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : SIDELEC Réunion

Activité de l'entité adjudicatrice : Activités liées à l'électricité

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : AC-BC de travaux d'électrification rurale - R3 / EXT

Description : La présente consultation porte sur un accord-cadre à bons de commandes pour l'exécution de travaux d'électrification rurale d'extension et de renforcement en aérien et en souterrain. Les lots de la présente consultation concernent les renforcements de câbles ou créations de départ (R3) et les extensions (EXT) de réseau existant, sans création ni mutation de poste (portant uniquement sur les réseaux basse tension (BT). Il a pour objet : - Les constructions de lignes basses tensions, en conducteurs nus ou isolés, aériens ou souterrains ; - Les renforcements ou réfections sur les réseaux basses tensions ; - Et tous autres travaux ayant attrait à ce domaine de compétence électrique.

Identifiant de la procédure : 7794bb67-c3d4-4ca0-a15a-83c8f91a71a9

Avis précédent : 454214-2025

Identifiant interne : 2025P019

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : La forme du marché est un accordcadre alloti, multiattributaires et à bons de commande pourtant sur des travaux d'électrification rurale. Les candidats sont informés qu'indépendamment du nombre de lots pour lesquels ils sont attributaires, ils peuvent recevoir plusieurs bons de commandes simultanément pour un même lot. Cette hypothèse peut se présenter simultanément pour plusieurs voir l'ensemble des lots dont le candidat est attributaire et indépendamment de son rang (dans le lot). Les entreprises sont informées qu'en complément, le Sidélec Réunion se réserve librement la possibilité de faire exécuter des travaux d'électrification rurale en dehors du présent marché, dans le respect

des règles fixées par le code de la commande publique. Cette hypothèse sera possible pour des cas limités : Portant sur la typologie de travaux d'enfouissement relevant de l'article 8 du cahier des charges de la convention de concession entre l'autorité concédante EDF et le concessionnaire, qui comporte une commission d'arbitrage, des options diverses de financement et du volume financier des travaux # Portant sur des financements spécifiques avec des contraintes imposées au maître d'ouvrage# Lorsque les attributaires du lot concerné ne peuvent exécuter la commande dans le respect des pièces du marché (indisponibilité à la survenance du besoin, impossibilité d'exécuter dans les délais, matériel disponible non conforme aux exigences techniques, nonrespect de l'offre technique,...)

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 3,105,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 12,420,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Autres publications antérieures concernant le même marché: Les lots 07 et 08 de la consultation 2024P015 portant sur des travaux concernant les mêmes communes de la présente consultation ont été déclarés sans suite (cf avis 4542142025 du 11 juillet 2025). Suite à la consultation 2025P016, un marché à procédure adaptée a été conclu en novembre 2025 pour les communes concernées par les lots 07 et 08 en raison de l'urgence liée à la déclaration sans suite. Afin de garantir l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, les entreprises candidates au présent marché de travaux sont invitées à déclarer si elles possèdent ou pas des liens de quelque nature que ce soit avec une entreprise ayant pour activités régulières des études d'électrification rurale. Pour tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires, les candidats devront adresser une demande écrite par voie dématérialisée via le profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>. au moins 10 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres.

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 2

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 1

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot 07 ou B-2 : Communes de Saint-Paul - Trois-Bassins - Saint-Leu - Les Aviron - Etang-Salé

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale de renforcements de câbles ou créations de départ (R3) et les extensions de réseaux existants (EXT) sans création ni mutation de poste (portant uniquement sur les réseaux basse tension (BT))

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,320,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 5,280,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 07 ou B2 : Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 440 000,00 euro(s) HT # Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 1 320 000,00 euro(s) (H.T.). Nombre maximum de lots attribués à un même candidat : Chaque candidat qu'il soit constitué d'une entreprise soumissionnant seule ou d'un groupement d'opérateurs économiques, ne pourra être au maximum attributaire de : 1 lot. Il est précisé que cette limitation a pour objet à la fois de faire émerger une plus grande concurrence et mieux satisfaire les besoins.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre du commerce

Description :

I] Candidature: Renseignements concernant la situation juridique des opérateurs économiques 52121 à L.

521211 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attachée)

Critère : Chiffre d'affaires annuel général

Description :

B] Capacité économique et financière: Pour le candidat, ou pour chacun des membres du

Critère : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description :

C] Capacités professionnelles et techniques références requises: Pour le candidat, ou pour

(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré

(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats

à dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs lots, précisez les capacités

raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'œuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'œuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle,...)

entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement et aussi au sous-traitant. Il est rappelé que chaque lot est distinct et que l'examen s'effectue lot par lot.

Critère : Inscription à un registre professionnel pertinent

Description :

II] Candidature: Présentation au marché a) Modalités de candidatures via un ou plusieurs dessus. Les soustraitants éventuels devront produire ces mêmes pièces. b) Appui sur d'absence d'autonomie Il est rappelé que des soumissionnaires sont distincts que s'ils ont de candidature a) Document Unique de Marché Européen L'acheteur accepte que le car (UE) 2016 /7 du 5 janvier 2016 de la Commission Européenne, et rédigé en français reprenant les dc ci doit être gratuit pour le Sidélec Réunion. Ou Soit que les documents et renseignements

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description :

La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments /santé, sécurité, qualité (10%) # sc 5 : Respect de l'environnement et développement dur

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Prix

Description :

Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) r cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur conti

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_ai1hv10IGL

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_ai1hv10IGL

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Description de la garantie financière : Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. La retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire. Nantissement: Les titulaires pourront céder ou nantir, en partie ou en totalité, les créances résultant de leurs marchés. Avance : sauf renonciation expresse du titulaire exprimée dans l'acte d'engagement, une avance lui sera accordée. Les modalités d'attribution et de remboursement sont celles définies aux cahiers des clauses particulières du marché.

Date limite de réception des offres : 10/02/2026 à 13:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat :

Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :

Sur la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : des candidats individuels ou des groupements conjoints ou solidaires sont acceptés. En cas de groupement d'entreprises, le mandataire devra posséder des compétences et qualifications en travaux électriques. La sous-traitance est autorisée, sous réserve du respect des conditions de la consultation, des principes de la commande publique et du respect des règles de concurrence. Ces mêmes réserves s'appliquent lorsque le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs pour présenter sa candidature (situation connue sous le nom de « sous-traitance pressentie »). Les candidats sont donc informés que ces deux hypothèses (sous-traitance et recours aux capacités d'autres opérateurs) ne sont pas absolues. Il appartient au candidat d'être vigilant sur cet aspect.

Montage financier :

Les prestations du présent marché seront financées par une dotation du Fonds d'Amortissement des Charges Electriques (FACE) (80% du HT) ou par la Participation Couv une participation financière du Sidélec Réunion ou des opérateurs immobiliers.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Informations relatives aux délais de recours : En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence auxquelles est soumise la passation du (des) marché (s), les personnes susceptibles d'être lésées par ce manquement et ayant intérêt à conclure ce contrat, peuvent exercer les recours suivants : - Un référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de Justice Administrative pouvant être introduit le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché ; - Un référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de Justice Administrative pouvant être exercé dans les prévus à l'article R. 551-7 du même Code ; - Un recours de pleine juridiction contestant la validité du marché dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de l'arrêt « Département de Tarn-et- Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, à la suspension de l'exécution du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot 08 ou B-3 : Communes de Saint-Louis - Cilaos - Entre-Deux - Saint-Pierre - Petite-Ile - Saint-Joseph - Saint-Philippe

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale de renforcements de câbles ou créations de départ (R3) et les extensions de réseaux existants (EXT) sans création ni mutation de poste (portant uniquement sur les réseaux basse tension (BT))

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.3 **Durée estimée**

Durée : 12 Mois

5.1.4 **Renouvellement**

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 1,785,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 7,140,000 Euro

5.1.6 **Informations générales**

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 08 ou B3 : Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 595 000,00 euro(s) HT # Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 1 785 000,00 euro(s) (H.T.). Nombre maximum de lots attribués à un même candidat : Chaque candidat qu'il soit constitué d'une entreprise soumissionnant seule ou d'un groupement d'opérateurs économiques, ne pourra être au maximum attributaire de : 1 lot. Il est précisé que cette limitation a pour objet à la fois de faire émerger une plus grande concurrence et mieux satisfaire les besoins.

5.1.9 **Critères de sélection**

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre du commerce

Description :

I] Candidature: Renseignements concernant la situation juridique des opérateurs éconor 52121 à L.

521211 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle att

Critère : Chiffre d'affaires annuel général

Description :

B] Capacité économique et financière: Pour le candidat, ou pour chacun des membres d

Critère : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description :

C] Capacités professionnelles et techniques références requises: Pour le candidat, ou pc

(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré
(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certifiés à dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs lots, précisez les capacités raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'œuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'œuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle,...) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement et aussi au sous-traitant. Il est rappelé que chaque lot est distinct et que l'examen s'effectue lot par lot.

Critère : Inscription à un registre professionnel pertinent

Description :

II] Candidature: Présentation au marché a) Modalités de candidatures via un ou plusieurs documents. Les soustraitants éventuels devront produire ces mêmes pièces. b) Appui sur l'absence d'autonomie Il est rappelé que des soumissionnaires sont distincts que s'ils ont une candidature a) Document Unique de Marché Européen L'acheteur accepte que le carter (UE) 2016 /7 du 5 janvier 2016 de la Commission Européenne, et rédigé en français reprenant les dispositions dessus. Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un document unique de marché européen ci doit être gratuit pour le Sidélec Réunion. Ou Soit que les documents et renseignements

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description :

La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments suivants : santé, sécurité, qualité (10%) # sc 5 : Respect de l'environnement et développement durable

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Prix

Description :

Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) dans le cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_ai1hv10IGL

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_ai1hv10IGL

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Description de la garantie financière : Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. La retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire. Nantissement: Les titulaires pourront céder ou nantir, en partie ou en totalité, les créances résultant de leurs marchés. Avance : sauf renonciation expresse du titulaire exprimée dans l'acte d'engagement, une avance lui sera accordée. Les modalités d'attribution et de remboursement sont celles définies aux cahiers des clauses particulières du marché.

Date limite de réception des offres : 10/02/2026 à 13:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat :

Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :

Sur la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : des candidats individuels ou des groupements conjoints ou solidaires sont acceptés. En cas de groupement d'entreprises, le mandataire devra posséder des compétences et qualifications en travaux électriques. La sous-traitance est autorisée, sous réserve du respect des conditions de la consultation, des principes de la commande publique et du respect des règles de concurrence. Ces mêmes réserves s'appliquent lorsque le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs pour présenter sa candidature (situation connue sous le nom de « sous-traitance pressentie »). Les candidats sont donc informés que ces deux hypothèses (sous-traitance et recours aux capacités d'autres opérateurs) ne sont pas absolues. Il appartient au candidat d'être vigilant sur cet aspect.

Montage financier :

Les prestations du présent marché seront financées par une dotation du Fonds d'Amortissement des Charges Electriques (FACE) (80% du HT) ou par la Participation Couv une participation financière du Sidélec Réunion ou des opérateurs immobiliers.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Informations relatives aux délais de recours : En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence auxquelles est soumise la passation du (des) marché (s), les personnes susceptibles d'être lésées par ce manquement et ayant intérêt à conclure ce contrat, peuvent exercer les recours suivants : - Un référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de Justice Administrative pouvant être introduit le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché ; - Un référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de Justice Administrative pouvant être exercé dans les prévus à l'article R. 551-7 du même Code ; - Un recours de pleine juridiction contestant la validité du marché dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de l'arrêt « Département de Tarn-et- Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, à la suspension de l'exécution du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : SIDELEC Réunion

Numéro d'enregistrement : 25974102300024

Adresse postale : 10 chemin Transversal Bel Air

Ville : Sainte Suzanne

Code postal : 97441

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Adresse électronique : marches@sidelec.re

Téléphone : 00262262202619

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_ai1hv10IGL

Profil de l'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de la Réunion

Numéro d'enregistrement : 17974005500019

Adresse postale : 27 Rue Félix Guyon C.S. 61107

Ville : SAINT-DENIS

Code postal : 97404

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.tareunion@juradm.fr

Adresse internet : <https://lareunion.tribunaladministratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 6aa0ae26-a2be-422b-b79d-f30741a6df3d-01

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : e1e9aa95-d507-4b7e-83b7-9cee4fc5eb24 - 02

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 14/01/2026 à 17:36

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/01/2026